



Monsieur Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Lyon

Objet : demande d'audience - éducation artistique et culturelle en danger

Le 15 juillet 2020

Monsieur le Recteur,

La crise sanitaire exceptionnelle a très fortement et durablement impacté le secteur culturel et particulièrement le champ du spectacle vivant, dont l'activité a été mise à l'arrêt par les annonces du gouvernement des 13 et 16 mars derniers. La réouverture des établissements scolaires n'a pas signifié le retour à l'activité pour nos équipes, tant pour les représentations que pour l'action culturelle, et en particulier l'éducation artistique et culturelle, oubliée des dispositifs de « continuité pédagogique ».

Nous, syndicats et réseaux professionnels du spectacle vivant en région Auvergne Rhône Alpes, avons appelé nos adhérents à la responsabilité, dans ce contexte difficile, pour honorer les contrats de travail. Nous avons relayé les injonctions gouvernementales envers les opérateurs de l'État ainsi que les structures subventionnées, appelées à **« faire jouer la solidarité en payant les cessions prévues aux compagnies et en honorant les cachets des intermittents afin de ne pas les fragiliser »**.

Aujourd'hui, notre préoccupation première va aux équipes artistiques qui se voient refuser le paiement de l'éducation artistique et culturelle, sauf en cas de « report » de l'action, en « compensation » du « service non fait ». Cette logique de compensation serait audible si les équipes artistiques avaient une responsabilité dans l'interruption de l'action, ce qui n'est évidemment pas le cas. Les structures qui ont assuré le maintien des salaires sur la foi des

préconisations officielles de maintien des financements engagés, largement relayées par la Drac, la Région et les départements, se retrouvent aujourd'hui prises au piège face à un discours qui s'apparente à une rétractation, ou à une contradiction.

Nous avons pris acte des difficultés d'organisation de l'école à distance et nous pouvons comprendre que la reprise ne concerne pas, pour des raisons sanitaires, nos équipes. Toutefois il n'est pas envisageable que les équipes aient à payer deux fois les salaires (ceux de l'action prévue, ceux de l'action « reportée ») avec le financement d'une seule action ; il n'est d'ailleurs pas possible d'imposer des avenants rétroactifs, tout comme il n'est pas possible de modifier *a posteriori* un contrat de travail.

Dans ce contexte exceptionnel, il importe de trouver une solution dans le dialogue, et non dans une imposition unilatérale : une solution qui tienne compte, dans le respect de l'intérêt et des contraintes de chacune des parties, au cas par cas, des dépenses engagées et effectivement décaissées.

N'oublions pas la spécificité des actions d'éducation artistique et culturelle qui, même quand elles sont facturées en heures, correspondent à une démarche globale, souvent associée à un travail de création : le temps de concertation, le temps de création et le temps de construction de la relation, qui constituent l'essence même de ces projets, ne sauraient être proratisés.

C'est sur la base d'une meilleure connaissance réciproque que nous pourrions nouer des partenariats solides, pérennes, pour l'éducation artistique et culturelle. Celle-ci fait partie intégrante du projet éducatif et ne saurait être reléguée à des tâches occupationnelles, secondaires par rapport aux cours traditionnels. Ce serait dévaloriser l'apport fondamental des artistes dans la construction de la personnalité des élèves, invités par l'art à développer toutes leurs facultés et à donner sens à tous leurs autres apprentissages.

Dans l'espoir de pouvoir vous rencontrer rapidement pour résoudre le problème urgent des actions non payées, et construire ensemble l'éducation artistique et culturelle de demain, nous sommes à votre disposition et vous adressons, Monsieur le Recteur, nos sincères salutations.

Organisations syndicales et fédérations professionnelles régionales :

Fédération des Arts de la Rue Auvergne Rhône-Alpes, FEVIS, Forces Musicales, France Festival, Grand Bureau, Groupe des 20, Jazz RA, Le Maillon, Prodiss, Profedim, SCC, SMA, SNSP, Syndeac, Synavi

Contact : spectacle.vivant.aura@gmail.com